

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: - (1989)

Rubrik: Mai 1988

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

18
mai
1988

Décret réglant l'organisation de la Direction de l'instruction publique

1. Les dispositions du décret du 18 mai 1988 réglant l'organisation de la Direction de l'instruction publique concernant le nouvel Office de la formation des enseignants et des adultes et en particulier l'article 10, entrent en vigueur le 1^{er} mars 1989. Ainsi, l'ensemble des dispositions du décret susmentionné seront en vigueur en complément de l'ACE 4738 du 15 novembre 1988.
2. La transition des anciennes aux nouvelles structures de l'organisation peut, en cas de nécessité, s'opérer progressivement pour certains domaines administratifs. La Direction de l'instruction publique édictera les dispositions nécessaires à cet égard.